



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024 INTERVENTIONS

7 – Subvention communale au titre de la surcharge foncière accordé à la société HLM IRP pour l'acquisition-amélioration d'un immeuble de 11 logements siitué 14 boulevard de la Libération

Intervention de Suzanne Egal

Monsieur le Maire, mes chers collègues

Nous l'avons dit, nous approuvons ce projet qui permet à la fois de valoriser le patrimoine bâti existant, d'en conserver le caractère et de développer la mixité sociale dans un quartier animé. La démarche pro-active engagée par la ville pour développer ce type de solution mérite d'être soulignée.

Nous avons bien noté que les PLAI sont majoritairement des studios, ce qui permet de décompter 6 PLAI dans ce programme de 11 logements. Nous regrettons qu'il n'y ait qu'un seul T2 dans cette catégorie, les T2 et T3 étant majoritairement des logements en PLS, c'est-à-dire la catégorie la plus chère.

Nous voyons, pour la première fois nous semble-t-il, une contribution du département des Yvelines dans le cadre de la convention « Prévention carence » signée avec la ville en juillet 2020. Cette contribution devrait pourtant être systématiquement sollicitée pour développer le parc de logements sociaux le moins cher que sont les PLAI, dont nous manquons fortement. Cette convention n'aurait-elle pas pu permettre de financer en PLAI des appartements de dimension T2 ou T3 ? Nous vous avons alerté sur ce point lors de notre intervention.

Néanmoins, nous voterons favorablement pour ce projet

Nous demandons l'actualisation du tableau des logements sociaux au 01/01/2024.